



JUDO CLUB PIEGUTAIN

24360 PIEGUT PLUVIERS

W242000415 – CL241520

REGLEMENT INTERIEUR

Les cours de judo ont lieu au dojo municipal PIEGUT, route de Saint Estèphe. Nous vous demandons de bien vouloir respecter le lieu.

HORAIRE DES COURS	
VENDREDI	
Les 5 – 7 ans	De 17h 45 à 18h 30
Les 8 – 12 ans	De 18h 30 à 19h 30
Les + 12 ans et adultes	De 19h 30 à 21h 00

Nous vous demandons d'être présent **15 minutes** avant le début du cours.

Pour une meilleure participation des enfants au cours et pour faciliter leur concentration, **les parents sont autorisés à rester dans la salle les 10 premières et les 10 dernières minutes du cours**. Seuls les membres du bureau seront autorisés à rester dans la salle.

Les documents d'inscription (certificat médical, règlement intérieur et signature de licence) et un acompte minimum de 44 € devront être fournis dans les 2 premières semaines de reprise des cours. Si ces formalités ne sont pas effectuées, nous serons contraints d'interdire le cours aux judokas car ils ne seraient pas assurés.

La cotisation pour la saison 2021-2022 est fixée à 114 €. Elle est dégressive en fonction du nombre de pratiquant par famille.

COTISATIONS		
	Tarif	Cumul
1 ^{ère} licence	114 €	114 €
2 ^{ème} licence	99 €	213 €
3 ^{ème} licence	84 €	297 €
4 ^{ème} licence et +	74 €	371 €

La cotisation doit être soldée avant le 31 mars.

La vie au dojo et sur le tatami

Une attitude correcte est exigée en toutes circonstances :

**Respect * Politesse * Amitié * Sincérité
Modestie * Honneur * Courage * Contrôle de soi**

- **Le pass-sanitaire est obligatoire pour entrer dans le dojo pour les adultes et à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les plus de 12 ans ;**
- Pour éviter de blesser les partenaires, ayez les ongles des mains et des pieds coupés courts ;
- Il est interdit de porter montres, bijoux, boucles d'oreilles et barrettes à cheveux ;
- Pensez à attacher vos cheveux s'ils sont longs (chouchou)
- Respectez le tatami
 - Porter des chaussons ou des claquettes en dehors du tapis,
 - Il est interdit de boire ou de manger sur le tatami,
 - Il est interdit de marcher avec des chaussures sur le tatami.

Penser que la courtoisie et la politesse facilitent les relations.

En cas de problème, vous pouvez joindre :

La secrétaire, Mlle Nathalie LADOUCHE

05.53.56.88.02 / 06.77.40.82.37

Le professeur, M. Mickaël BARBIER

06.72.51.69.66

Bonne nouvelle saison de judo

Le bureau